

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les CCI et les instituts Carnot de PACA se rapprochent au profit de l'innovation dans les PME

Paris, vendredi 2 octobre 2009,

Face à la mondialisation et à une concurrence accrue, le dynamisme et la compétitivité des entreprises passent de plus en plus par leur capacité à innover, à ouvrir leurs réseaux et à collaborer. Les entreprises ne peuvent plus, en effet, se contenter de leurs efforts de R&D internes, mais doivent intégrer dans leur offre les résultats de la recherche et les ruptures technologiques issus des laboratoires de recherche dans une démarche d'innovation ouverte. C'est précisément ce que propose le dispositif Carnot avec une offre de recherche partenariale structurée par marché, facile d'accès, avec une réelle appréhension des besoins des PME tant sur le plan économique que technique.

C'est ainsi que, depuis le 1^{er} octobre 2008, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Association des instituts Carnot (AiCarnot) ont décidé d'unir leurs forces et leur action en faveur des PME/PMI dans le cadre d'une convention de partenariat.

Afin de faciliter la déclinaison sur le terrain de cette convention, les deux réseaux ont décidé d'organiser des rencontres régionales dont la première a eu lieu le 1er octobre 2009 en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Accueillie à Marseille par la CRCI PACA, cette rencontre a associé les chambres de commerce et d'industrie du Vaucluse, de Marseille, de Nice Côte d'Azur, du Pays d'Arles et du Var ainsi que, les instituts Carnot STAR, ARTS, Cemagref, CSTB, INRETS, LISA, M.I.N.E.S et TELECOM-EURECOM.

Cette rencontre a permis d'identifier les actions que mèneront en 2010 les deux réseaux au profit de l'innovation dans les PME de la région Provence Alpes Côte d'Azur :

- Implication des instituts Carnot dans les conventions d'affaires organisées par les CCI,
- Mise en place d'un système d'alerte pour orienter vers les instituts Carnot les besoins d'accompagnement technologique identifiés par les CCI dans les PME,
- Coordination de l'action européenne entre les CCI et le réseau des instituts Carnot.

Alain Duprey, directeur général de l'Association des instituts Carnot déclare : « *Renforcer les liens entre les instituts Carnot et les PME afin de pouvoir les accompagner dans leur démarche d'innovation est l'une de nos priorités. Notre partenariat avec l'ACFCI est exemplaire en ce sens qu'il nous permet de faire connaître notre offre de R&D au cœur même des régions. Les actions que nous menons avec la CRCI de Provence Alpes Côte d'Azur en sont la parfaite illustration* ».

COMMUNIQUE DE PRESSE

--

À propos du réseau des instituts Carnot

Le réseau des instituts Carnot, animé par l'Association des instituts Carnot, est constitué de 33 instituts regroupant 13000 professionnels de la recherche qui se sont engagés à développer les partenariats de recherche avec les entreprises en garantissant écoute et professionnalisme et à favoriser le transfert de technologies.

Ce réseau pluridisciplinaire apporte des réponses aux grands enjeux économiques et sociétaux en mobilisant 6 grands domaines de compétences (TIC, micro et nanotechnologies – matériaux, mécanique et procédés – énergie et environnement, propulsion, chimie – construction, génie civil et aménagement du territoire – sciences de la terre - sciences de la vie).

Il s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien de l'Etat au tissu économique et aux entreprises. Il a vocation à développer les résultats de recherche et les ruptures technologiques permettant aux entreprises d'intégrer dans leur offre de services et de produits les innovations aptes à leur assurer un avantage concurrentiel.

Sa mission :

- Mener une action proactive et volontariste pour développer la recherche partenariale, activité de R&D menée avec des acteurs socio-économiques (entreprises ou collectivités territoriales) en réponse à leurs besoins ;
- Favoriser les transferts de connaissances et de technologies en direction des entreprises.

Plus d'informations : www.instituts-carnot.eu

À propos de l'ACFCI :

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie locales (CCI) et régionales (CRCI). Porte-parole des CCI, elle représente et défend les intérêts des 1 800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français, des instances européennes ou internationales et des grands partenaires publics et privés. Elle détecte et diffuse les bonnes pratiques en matière d'appui aux entreprises, que ce soit sur les questions de création / cession d'entreprises, de développement d'activités, y compris à l'international, de formation, d'intelligence économique ou d'innovation.

Plus d'informations : www.acfci.cci.fr

Contact Presse

Aromates Relations Publiques

Benoît CHAMONTIN - Tél : 01 46 99 10 89 - bchamontin@aromates.fr

ACFCI

Bernard Giroux - Tél. 01.40.69.38.40 – b.giroux@acfci.cci.fr

Françoise Fraysse - Tél. 01.40.69.37.16 – f.fraysse-delaserviere@acfci.cci.fr